

la Pologne, les produits qu'elle a obtenus de cette dernière étant des bestiaux et des denrées agricoles. La Grande-Bretagne a effectué un grand nombre de transactions de ce genre depuis quelques mois, et presque dans chaque cas elle a obtenu ainsi des produits qu'elle se procurait auparavant au Canada. Autrement dit, les débouchés que nous avons en Grande-Bretagne pour nos produits primaires semblent en voie de disparaître rapidement. Sir Stafford Cripps nous a donné un avertissement il y a quelques semaines. Je tiens à citer en ce moment, comme je l'ai fait il y a environ deux semaines, une dépêche transmise de Londres par la Presse canadienne relativement à la déclaration que sir Stafford Cripps a faite à ce sujet. Cette dépêche est intitulée:

Le Canada perdra ses marchés d'exportation à moins qu'il n'achète de la Grande-Bretagne.

Voici ce que je relève dans cette dépêche:

La Grande-Bretagne achètera moins de vivres du Canada, à moins que celui-ci n'achète davantage d'elle, a déclaré mardi sir Stafford Cripps, chancelier de l'Échiquier. Il a ajouté que l'augmentation des exportations britanniques au Canada est la clé du problème commercial anglo-canadien d'après-guerre.

Ce n'est pas du nouveau pour le ministre, je le sais. Il comprend que pour conserver nos marchés britanniques, nous devons trouver moyen d'accroître nos achats là-bas. Les uns après les autres les membres du cabinet nous ont répété qu'ils n'avaient pas foi aux ententes commerciales bilatérales. Dans la plupart des cas, ces accords marquent un recul et je suis sûr que, s'ils en avaient le choix, la plupart des Canadiens opteraient pour les ententes plurilatérales. A l'heure actuelle, cependant, il devient évident que nous n'avons pas ce choix, car les pays d'Europe en sont récemment venus entre eux à 100 ou 150 accords bilatéraux, de sorte que si nous voulons commercer avec la Grande-Bretagne, il nous faut nous rendre à ses conditions. Ce serait manquer de clairvoyance que de ne pas tenir compte de ce fait.

Il ne s'agit pas de savoir si nous aimons ou non les accords bilatéraux, mais bien de déterminer si, afin de conserver le marché anglais et de survivre au point de vue économique, nous sommes prêts à accepter cette façon de commercer, lorsque les Anglais nous y contraignent. A tort ou à raison, notre groupe pense que, dans un avenir immédiat, ce mode de négoce sera de plus en plus en honneur. A tort ou à raison, nous croyons que le Parlement, qu'il le veuille ou non, devra consentir au commerce sur cette base, au moins dans une certaine mesure.

Dans le commerce bilatéral, un organisme comme la Corporation commerciale canadien-

ne, pourrait être très précieux. Ainsi, nous ne voyons pas pourquoi cette société ne pourrait pas se charger de notre excédent de pommes en Colombie-Britannique et en Nouvelle-Écosse, et pourquoi l'État ne pourrait conclure un accord de troc avec la Grande-Bretagne en vue de l'échange de certains de ses produits. Je ne vois pas pourquoi cette société ne pourrait pas prendre nos excédents de produits agricoles pour les échanger contre des produits anglais. Cela revient à dire qu'à notre avis la Corporation commerciale canadienne devrait étendre son champ d'action, accroître son personnel et jouir de pouvoirs plus étendus. Si le Canada doit être contraint de conclure des accords bilatéraux de commerce, nous sommes d'avis que la Corporation devrait être prête à y jouer un certain rôle. Nous appuyons le projet de loi, mais nous aimerions qu'il ait une plus vaste portée.

M. G. R. Pearkes (Nanaimo): En juillet 1947, on a proposé un amendement à la loi de la Corporation commerciale canadienne afin que la société dont il s'agit pût effectuer les achats au nom du ministère de la Défense nationale. J'ai dit alors que je comprenais les avantages d'un organisme central d'achat pour ce ministère, mais que je ne comprenais pas pourquoi il fallait confier à cette organisme la construction de bâtiments pour le compte du ministère de la Défense nationale. Le ministre intéressé a répondu que son ministère s'occupait activement de logement et que la Corporation commerciale canadienne veillait à la construction d'un grand nombre d'habitations pour les membres mariés de l'armée et de la marine actives. Sur ce, j'ai signalé que la société n'était pas en mesure de faire une inspection minutieuse des travaux et que, de fait, on établissait un nouveau ministère des Travaux publics alors qu'il eût mieux valu que ces maisons fussent construites par le véritable ministère des Travaux publics ou par les militaires mêmes.

J'ai lu dans les journaux que l'organisme en question cessera de construire des habitations destinées aux membres de l'armée. J'ignore s'il en est ainsi mais j'ose le croire, car pour une fois le Gouvernement aura suivi mon conseil.

Le très hon. M. Howe: Je me permets d'interrompre l'honorable député pour signaler que la Corporation commerciale canadienne n'a pas exécuté d'entreprises de construction. C'est un service d'achat. Nous avons suivi votre conseil avant même que vous l'eussiez donné.

M. Pearkes: Pas d'après le ministre de la Défense nationale. Je ne dis pas que la